



Le président Macron entend liquider l'Ecole de la République et le statut des personnels : nous ne laisserons pas faire !

En visite à Marseille, le président Macron a déclaré : « *Il faut qu'on ait des directeurs d'école à qui on permet d'avoir un peu plus d'encadrement. Il faut que ces directeurs d'école ils puissent choisir l'équipe pédagogique... On doit permettre peut-être d'avoir des aides en plus des enseignants en plus, d'être doté de moyens, d'adapter les rythmes scolaires pour les enfants, de penser le temps sportif différemment grâce aux infrastructures qu'on veut aussi mettre en place, de penser le temps culturel à côté de l'école différemment et de permettre de le faire, et en quelque sorte d'avoir une équipe qui n'est pas simplement faite d'enseignants mais de pouvoir d'abord choisir les enseignants qui y sont, être sûr qu'ils sont pleinement motivés, qu'ils adhèrent au projet, ce qui est je crois normal parce que c'est dur, et de pouvoir aussi y associer des acteurs extrascolaires qui partagent l'objectif.* »

Le président Macron annonce ainsi un statut dérogatoire pour 50 écoles marseillaises pour la rentrée 2022. Il indique que cette expérimentation pourrait être plus largement étendue par la suite.

Au mépris du statut des enseignants fonctionnaires d'Etat et du droit à mutation, le président Macron voudrait que les directeurs d'école recrutent désormais les adjoints, pour s'assurer qu'ils soient tous « *pleinement motivés* »... Ces déclarations confirment la volonté du ministre Blanquer de mettre en place des directeurs supérieurs hiérarchiques des enseignants et de bouleverser le fonctionnement de l'Ecole de la République.

Le SNUDI-FO rappelle en effet que :

- les représentants du ministre Blanquer ont annoncé le 2 juillet dernier leur intention de créer un emploi fonctionnel pour les directeurs d'école totalement déchargés, qui seraient soumis à une lettre de mission de l'IA-DASEN ;
- les ateliers du Grenelle entendent « *donner aux directrices et directeurs d'école un véritable statut leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle* » et associer les directeurs « *aux opérations du mouvement lorsqu'il y a un/des postes à profil dans son école* » ;
- la proposition de loi Rilhac, qui veut donner une autorité fonctionnelle aux directeurs d'école et leur confier une délégation de compétences de l'autorité académique, pourrait être adoptée dès septembre 2021.

Autant de projets rejetés par les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et SUD Education.

En permettant aux écoles « *d'adapter les rythmes scolaires* », « *d'associer des acteurs extrascolaires* »... le président Macron entend transformer l'Ecole Publique en une multitude d'établissements autonomes soumis à toutes les pressions locales parachevant là aussi les objectifs du Grenelle et de la proposition de loi Rilhac.

Le SNUDI-FO n'acceptera jamais, ni à Marseille ni ailleurs, ce projet de liquidation-privatisation de l'Ecole Publique laïque et républicaine, de mise en place de directeurs d'écoles managers et supérieurs hiérarchiques, de remise en cause du statut de fonctionnaire et du droit à mutation des personnels.

Ce dont l'Ecole a besoin actuellement, ce sont des postes en nombre suffisants et un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires pour faire baisser les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, pour renforcer les RASED et créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux... autant de revendications ignorées par le ministre Blanquer !

Pour le SNUDI-FO, les personnels sont en état de légitime défense.

Le SNUDI-FO appelle les collègues à se réunir dans les écoles dès lundi pour exprimer leur refus de cette mesure et à réaffirmer leurs revendications par le biais de motions, prises de position d'école pour préparer une riposte d'ampleur.

Le SNUDI-FO rappelle les termes du communiqué commun des fédérations de l'Education Nationale FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, SUD Education : « *Elles appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre.* »

Le SNUDI-FO prend contact avec les autres organisations syndicales pour envisager une réponse à la hauteur de ces annonces.

Montreuil, le 3 septembre 2021